

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

OCA23 030 à OCA23 034 – Résolution CA23 09 0183 / Dossier 1233060018

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- Règlement sur le bruit (RCA22 09010, chapitre IV, a. 44);*
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3 et 8);*
- Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, a. 20, paragr. 3°)*
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°)*

OCA23 035 – Résolution CA23 09 0184 / Dossier 1238153006

Ordonnance relative aux voies cyclables :

- *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 1°)*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. L'ordonnance OCA23 035 peut également être consultée sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux.

FAIT à Montréal, le 9 juin 2023

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert